

Appel à manifestation d'intérêt 2025

Résidence artistique au Parc national de Port-Cros

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Parc national de Port-Cros renouvelle son soutien à la création artistique et lance un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour 2025.

Cet AMI soutient la mise en place et le développement de résidences d'artistes sur le territoire du Parc national de Port-Cros.

Cette initiative immersive répond aux enjeux de politique culturelle et de développement durable de ce territoire.

Ce dispositif est ouvert à toutes les disciplines artistiques des arts visuels et des arts vivants.

Il s'adresse préférentiellement aux artistes et aux équipes artistiques diplômés de l'enseignement supérieur depuis 5 ans maximum ou engagés dans une carrière artistique professionnelle avérée depuis moins de 5 ans.

Seuls les artistes, les équipes artistiques justifiant d'une structuration juridique au moment de leur inscription et/ou ayant recours à une personne morale pour soutenir leur activité pourront candidater.

Les artistes ou les équipes artistiques ayant déjà bénéficié de ce dispositif ne sont pas éligibles.

Objectifs :

- **Soutenir l'émergence et la création artistique ;**
- **Donner une dimension artistique à l'interprétation du territoire du Parc national de Port-Cros et de ses patrimoines naturels et culturels ;**
- **Interpeller les visiteurs et habitants sur la vulnérabilité de ce territoire face aux changements globaux.**

En 2025-2026, le Parc national souhaite développer des projets et actions de sensibilisation en lien avec son schéma d'interprétation et autour du Coralligène, écosystème majeur de Méditerranée, constitué d'un amoncellement d'algues calcaires et d'autres organismes vivants. Il se développe entre 20 et 120 mètres de profondeur et abrite de manière permanente ou temporaire 15 à 20% des espèces connues de Méditerranée, ce qui correspond à plus de 1700 espèces.

L'artiste sélectionné devra proposer un projet en lien avec le Coralligène afin de répondre aux objectifs suivants :

- **Valoriser la richesse exceptionnelle de ce milieu**
- **Alerter sur sa fragilité**
- **Partager ces constats par la mise en place de temps de médiation avec les habitants et visiteurs du territoire**

Il est attendu des artistes :

- **Un propos artistique clair** : le projet devra présenter une ligne artistique claire et de qualité, précisera les matériaux et la démarche artistique proposée
- **Le respect des valeurs du Parc national**
- **Le respect de la réglementation en cœur de Parc national**

La temporalité du projet

La résidence artistique se déroulera sur l'année 2025. Plusieurs périodes de résidence seront définies en lien avec le Parc national. L'artiste pourra loger sur l'île de Porquerolles, l'île de Port-Cros ou selon la période, sur le secteur du Cap Lardier.

Cinq semaines discontinues de résidence seront organisées selon les modalités suivantes et en fonction des disponibilités du Parc national :

- Deux semaines au printemps
- Une semaine en été
- Deux semaines en Automne

Une journée sera organisée par le Parc national afin de favoriser l'appropriation du territoire et de ses enjeux.

La restitution du travail artistique pourra être programmée courant 2026 afin de laisser à l'artiste le temps de mûrir son projet.

Nature et montant de l'aide :

Les projets artistiques retenus bénéficieront d'une bourse de 3000 € TTTC versée sous la forme

- D'un apport à résidence de 1500 euros qui sera versé en une seule fois à l'artiste avant son entrée en résidence.
- D'une participation à l'achat du matériel nécessaire à la réalisation de l'œuvre (1500 euros TTC)

A noter que l'hébergement au Parc national relève d'une valorisation en nature estimée à 210 euros par nuitée soit 5880 euros pour les 28 nuitées prévues.

Le Parc national fournira également à l'artiste les billets A/R de bateau permettant l'accès aux îles de Port-Cros et Porquerolles.

L'artiste peut réunir à son initiative d'autres soutiens publics et/ou privés, qu'il lui revient de mentionner dans son document de candidature. Le Parc national de Port-Cros s'engage à soutenir l'artiste pour ses demandes de co-financement, notamment auprès de la DRAC.

Modalités de candidature

Le dossier de candidature est à envoyer au plus tard le **15 janvier 2025 à minuit**, via le formulaire suivant : <https://formulaires.ofb.fr/appel-a-manifestation-dinteret-residence-dartiste-2025-parc-national-de-port-cros-1733995056>

Il peut être porté par un artiste ou par une structure qui le représente. Si une structure souhaite proposer plusieurs artistes, elle doit faire plusieurs dossiers de candidature. Un artiste postule pour réaliser un seul projet.

Il comprendra :

1. **Une courte note d'intention** (3 pages maximum)
2. **Une présentation synthétique de l'artiste et de son parcours artistique**, permettant de préciser les références (avec des éléments visuels), son parcours artistique, ses projets de création déjà menés, ses expériences pédagogiques et ses projets réalisés dans l'espace public. Le cas échéant, si la candidature est portée par une structure, une présentation de celle-ci sera intégrée.
3. **Un budget prévisionnel** du projet.
4. Si des demandes techniques spécifiques sont à prévoir, **l'artiste devra les mentionner très clairement** (prêt de matériel par exemple).

Modalités de sélection

- Remise des dossiers de candidature au plus tard le 15 janvier 2025
- Pré-sélection sur dossier de candidature de quatre artistes par les services du Parc national (mi-janvier)

Les projets seront sélectionnés sur la pertinence de leur propos (en lien avec le thème annoncé) et leur inscription dans le territoire d'accueil (création partagée avec les habitants, propositions de médiation culturelle, temps de rencontre avec le public, etc.).

Le comité de sélection portera une attention particulière aux projets de résidence :

- Portés par de jeunes artistes (moins de 5 ans d'activité)
- Associant les habitant-e-s dans la démarche de création artistique ;
- Valorisant les patrimoines naturels et culturels du Parc national et notamment le coralligène
- Favorisant la compréhension de la vulnérabilité face aux changements globaux (disparition des habitats, surexploitation des ressources, pollutions, effondrement de la biodiversité et changement climatique)
- Réponses aux artistes présélectionnés et convocation au jury de sélection (mi-janvier)
- Auditions des artistes présélectionnés pour la sélection finale par un jury constitué de la direction du Parc national de Port-Cros et les membres du Conseil économique social et culturel du Parc national (première quinzaine de février)
- Le résultat de sélection sera communiqué au plus tard le 28 février 2025.

Les étapes après la sélection

1. Signature d'une **convention** entre le Parc national et l'artiste (Mars 2025)
2. Réunion de **lancement** d'une demi-journée : réflexion sur la thématique, repérage sur place par l'artiste en lien avec les services concernés. (Mars 2025)
3. Temps de **résidence** et organisation éventuelle d'ateliers (Selon calendrier ci-dessus)
4. Temps de **création** (jusqu'en 2026)
5. **Restitution** de l'œuvre (selon programmation du Parc national, impérativement entre avril et novembre en 2026)
6. Bilan du projet avec une réunion avec les équipes et services de la Ville (1h30). L'artiste devra aussi fournir un **document bilan synthétique** avec l'explicitation de la démarche suivie (objectif, processus, déroulé)